

**EXTRAIT DU**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 19 AVRIL 2016 A 20 H 15**

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Seize, le **19 AVRIL A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**20 avril 2016**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoît, Maire.

**3<sup>ème</sup> séance 2016**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, M. CHMIDLIN Stéphane,  
M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL  
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle,  
Mme FLICKER Gisèle, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice,  
Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M.  
JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,  
Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : Mme DEMAIZIERE Chantal,  
M. CHARDIN Denis, M. FOUCAL Olivier.

**Objet** : Aire d'Accueil des Gens du  
Voyage : Changement de mode de tarification.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme VINCENT Marie	à	Mme BOULANGER Annie
M. TARDIEU François	à	M. PIERRAT Benoît
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. DEMENGE Abel	à	Mme FLICKER Gisèle

N° 39/2016

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David

Des travaux conséquents doivent être entrepris avant le transfert de la  
compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Dans l'attente de  
la réalisation des travaux et jusqu'à leur réalisation complète, il est proposé de modifier la tarification  
jusque-là appliquée selon un droit de stationnement par jour et par place de 3 € auquel s'ajoute un  
prépaiement des consommations d'eau et d'électricité par un forfait établi à la somme de 35 € par semaine  
par famille. La perception du forfait se faisant au moyen d'un quittancier.

Le Conseil Municipal ayant entendu ces explications,  
Après délibération,

Décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, du  
changement de mode de tarification dans l'attente des travaux et de leur réalisation complète ; et de passer  
à une tarification au forfait de 35 € par semaine par famille. Le règlement de l'aire sera modifié en  
conséquence.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,